



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale

**Grand Est**

**Information de la Mission régionale  
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est  
sur le dossier de centrale photovoltaïque de la station d'épuration de Reims sur la  
commune de Saint Thierry (51), porté par la communauté urbaine du Grand Reims**

**n° portail pétitionnaire : 001756/AP**

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de centrale photovoltaïque de la station d'épuration de Reims sur la commune de Saint Thierry (51), reçu le 13 mars 2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le [portail de l'évaluation environnementale](#).

Fait à Metz, le 13 mai 2025

Le Président de la Mission Régionale  
d'Autorité environnementale,  
par intérim,

Jérôme GIURICI